



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 17 décembre 2021

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

MUROS LE ROUZIC Mikaël donne pouvoir à Françoise JOGUET

Gilles HAUROGNE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations

1. Avenant n°2 de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Redon Agglomération au profit de la commune
2. Mise en créances irrécouvrables
3. Autorisation des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget
4. Proposition de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : sentier doux

Informations au conseil municipal

- a. Proposition de vente par les propriétaires du terrain du Moulin de Saint-Lienne
- b. Redon Agglomération : service informatique mutualisé
- c. Acquisition de terrains près du Parc d'Activités
- d. Vœux du maire
- e. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 26 novembre 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1- Avenant n°2 de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Redon Agglomération au profit de la commune

Une convention lie Redon Agglomération et la commune de Théhillac sur la mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ; celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2021. Pour les dépôts de dossiers à partir du 1^{er} janvier 2022 la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pourra être mise en œuvre, sur un site dédié, par les pétitionnaires, notaires et architectes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de prolonger d'un an la convention entre Redon Agglomération et la commune de Théhillac,
- autorise le maire à signer l'avenant.

2- Mise en créances irrécouvrables

La trésorerie de Redon demande l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'année 2019 correspondants à des factures de cantine scolaire et de loyers non réglés, d'un montant total de 959,79€. En effet, ces sommes n'ont pu être mises en recouvrement malgré les nombreuses procédures engagées par le Trésor Public. Le Maire se réserve le droit de poursuivre les relances.

Le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre, décide d'accepter la mise en non-valeur des titres de recettes proposés pour un montant de 959,79€.

3- Autorisation des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est permis d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en attendant le vote du budget 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	*BP 2021	25%
21 : Immobilisations corporelles	70 000,00€	17 500,00€
23 : Immobilisations en cours	267 449,00€	66 862,25€
	Total	84 362,25€

*Budget primitif

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montant
21	Déco Noël	2188	7 500,00€
	Bornes incendie	21568	10 000,00€
23	Eglise/City parc	2313	66 862,25€
Total			84 362,25€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits proposés.

4- Proposition de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : sentier doux

Un sentier doux (chemin piétonnier) est inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) allant de la salle des Mitaüs vers la rue de la Noë. Le maire fait lecture au conseil du courrier d'un propriétaire de terrain concerné par le sentier doux. Il sollicite la commune afin d'étudier sa suppression du Plan Local d'Urbanisme. Cela nécessite une modification simplifiée du PLU avec l'appui d'un bureau d'études.

Afin d'étudier de manière plus approfondie cette modification, cette question sera évoquée lors d'une séance ultérieure de conseil.

5- Informations aux conseillers

a. Proposition de vente par les propriétaires du terrain du Moulin de Saint-Lienne

Le sentier pédestre passe au pied d'un moulin en ruine au lieu-dit Le Moulin de Saint-Lienne. Le maire a reçu un mail des propriétaires notifiant leur désir de vendre cette parcelle à la commune.

b. Redon Agglomération : service informatique mutualisé

Une réflexion est portée sur la mutualisation d'un service informatique pour les communes de Redon Agglomération : téléphonie, protection informatique, etc... par le biais d'une convention.

c. Concernant l'acquisition de terrains près du Parc d'Activités

Les terrains situés dans le périmètre du Parc d'Activités, déjà classés en zone d'activité dans le PLU, une rencontre est prévue pour fixer les modalités de transaction.

d. Vœux du maire

En raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, les vœux du maire du dimanche 9 janvier 2022 sont annulés.

e. Projet d'aménagement du centre bourg

Le bureau d'étude mandaté par la commune a présenté un projet d'aménagement du centre bourg aux élus.

f. Élections 2022

Présentation du projet d'aménagement du centre bourg élaboré par le bureau d'études.

Élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022.

Élections législatives juin 2022 : 12 et 19 Juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 14 janvier à 19h30.

Conseiller numérique

Pour rappel votre conseiller numérique se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives dématérialisées. Pour tous renseignements vous pouvez vous renseigner auprès de Madame Sarah Valque Piriou au 07.62.40.71.44 ou à la Mairie.

Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

